

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. HELIE - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Campus Métropolitain – Cession de terrains à la SPLAAD**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon demeure propriétaire de deux emprises de terrain situées impasse de Quetigny et esplanade René Berthaut, d'une superficie totale de l'ordre de 607 m<sup>2</sup>, dont elle n'a pas l'utilité.

Ces parcelles sont comprises dans le périmètre de la concession d'aménagement confiée par Dijon Métropole à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) pour la réalisation de l'opération « Campus Métropolitain ».

En effet, parmi les actions conduites par la Métropole pour renforcer le dynamisme du territoire, la présence de pôles d'excellence en matière d'enseignement supérieur et de transfert de technologie constitue un élément essentiel.

Ces actions s'inscrivent également dans la stratégie de développement du numérique, articulée notamment autour de l'opération d'envergure OnDijon.

Deux établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation vont ainsi pouvoir s'implanter sur le secteur situé à Dijon rue Sully/impasse de Quetigny/esplanade René Berthaut, à savoir l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP) et l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (ESEO).

La venue de ces grandes écoles constitue un atout majeur pour l'attractivité et le développement de la Ville et de la Métropole.

En considération de ces éléments, de l'intérêt présenté par ce projet et afin d'apporter un soutien à ces installations, il est proposé de procéder à la cession de ces deux emprises de terrain moyennant l'euro symbolique, étant précisé que France Domaine a déterminé une valeur vénale de 37 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession au profit de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) des parcelles de terrain situées impasse de Quetigny et esplanade René Berthaut, cadastrées section BX n°207 de 205 m<sup>2</sup> et n°24p d'environ 402 m<sup>2</sup>, moyennant un euro symbolique ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 55**

**Contre : 1**